

Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la Région de YERVILLE

COMPTE-RENDU de la SEANCE du 14 octobre 2014

L'an deux mille quatorze, le quatorze octobre, à dix-huit heures, le Syndicat d'Eau et d'Assainissement de la Région de Yerville s'est réuni à la salle des fêtes de la mairie de Yerville sous la Présidence d'Alfred TRASSY-PAILLOGUES.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Joël BAILLARD, Bernard DAM, Julien LACHEVRE, Éric DEYBACH, Madame Séverine FREMONT, Messieurs Thierry GUILLON, Remi LERONDEL, Claude LESEIGNEUR, Philippe LACAISSE, Guy VIGREUX, Stéphane LEPREVOST, Madame Catherine DELAUNAY, Messieurs Benoît LEMERCIER, Jack DANEZAN, Hervé WALLERICH, Gauthier CUVELIER, Stéphane MARIE, Jean-Michel TRAVERS, François ROYER, Christophe BIARD, Olivier LECONTE, Jacques LEMERCIER, Madame Nadine MONTIER, Messieurs Dominique THAFOURNEL, Bruno BERTRAND, Stéphane VALLE, Claude OUANGUY, Hubert CABOT, Daniel COLLARD, Alfred TRASSY-PAILLOGUES, René SAGNOT

Assistait également : Monsieur Samuel GENDRIN

Etait Excusé : Monsieur Jérémie PALIOTTI

Le Président fait lecture du compte rendu de la réunion du 12 mai 2014 qui est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

• Station d'épuration de Criquetot sur Ouille

Monsieur le Président expose que le projet du groupe scolaire Criquetot/Ouille, le nouveau zonage d'assainissement de la commune, et la forte demande de permis de construire rend nécessaire l'agrandissement de la capacité de la station d'épuration de Criquetot sur Ouille.

La capacité de la future station d'épuration a été estimée à 800 EH.

Il est proposé à l'assemblée à réaliser les opérations suivantes :

- la consultation et le choix d'un maître d'œuvre.
- les consultations pour les études préalables (études topographiques et études géotechniques).
- les consultations pour les travaux de réalisation de la nouvelle station d'épuration
- les éventuels achats de terrains et la signature de tout acte s'y afférant
- les demandes de subventions à l'Agence de l'Eau et au Conseil Général
- les éventuels emprunts nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve cette opération et autorise le Président ou les Vice-Présidents à signer toutes les pièces nécessaires pour la mener à bien.

• Etude du Bassin d'Alimentation de Captage de Bourdainville

Monsieur le Président expose que la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 a renforcé les dispositifs de protection des ressources en eau dont les études du bassin d'alimentation de captage en fait partie. Ces études ont pour objectif de définir les zones de l'aquifère à protéger contre les pollutions diffuses afin d'améliorer durablement la qualité des eaux prélevées.

Ces études sont financées à 80 % par l'Agence de l'eau, pour qui la protection de la ressource en eau constitue une priorité. Il est en effet préférable de miser sur le préventif plutôt que sur le curatif par des coûteuses usines de dépollution de l'eau brute.

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve :

- Le choix du bureau d'étude Explore pour la réalisation de l'étude pour un coût de 6387,50 € HT
- Le choix de l'assistant à maîtrise d'ouvrage pour cette opération le SIDESA pour un montant de 1250 € HT

Et autorise le Président ou le Vice-Président à signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien l'opération du début à la fin ainsi que de solliciter les subventions auprès de l'agence de l'eau.

- **Choix de l'entreprise pour les travaux de réhabilitation des dispositifs d'ANC**

Monsieur le Président expose qu'une consultation pour un marché à bon de commande de un an renouvelable 2 fois pour les travaux de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectifs a été réalisée.

L'analyse des offres, réalisée par le bureau d'étude Sogeti, montre que l'entreprise ACTP est la mieux disante pour cette consultation.

Monsieur le Président propose de retenir cette entreprise pour la réalisation des travaux.

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve le choix de l'entreprise ACTP et autorise le Président ou le Vice-Président à :

- signer le marché avec l'entreprise ACTP
- signer toutes les pièces nécessaires au bon déroulement des opérations du début à la fin ;
- solliciter les subventions auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau.

- **Extension du réseau d'assainissement de Yerville**

Monsieur le Président expose qu'une extension de 52 ml de canalisations gravitaires au niveau de la route de Veules les Roses de Yerville sont nécessaires pour raccorder au réseau d'assainissement l'entreprise Hochedez, l'habitation de Mr Fercoq et la SCI La cours (kébab + logements) dont l'assainissement est très polluant.

Après avoir entendu cet exposé, le Comité Syndical autorise le Président ou le Vice-Président à :

- signer le marché de travaux avec l'entreprise la mieux disante,
- signer toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de l'opération du début à la fin,
- demander les subventions auprès de l'Agence de l'Eau,
- signer les actes notariés nécessaires pour le passage des canalisations,
- procéder à l'achat du terrain grevé par le poste de relèvement.

- **Avenant STURNO au marché de travaux de réhabilitation du réseau d'Ouille l'Abbaye**

Monsieur le Président expose que suite aux travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement d'Ouille l'Abbaye, il est nécessaire de signer un avenant d'un montant de 51930,64 € HT portant le marché STURNO de 621481,60 € HT à 673 412,27 € HT.

Ces travaux supplémentaires portent sur :

- Une plus grande surface de réfection en enrobés prévue sur la route départementale à la demande de la Direction des Routes et nécessité de mettre plus de gravier en lit de pose à cause de l'engorgement des tranchées dues aux pluies. (29 % de l'avenant)
- Une plus grande surface de réfection rue du Prieuré que prévue initialement (57 % de l'avenant)
- Un remplacement d'un tampon en fonte et pose d'un clapet anti retour à la demande du Syndicat

Après avoir entendu cet exposé, le Comité Syndical autorise le Président ou le Vice-Président à signer cet avenant.

• **Renouvellement du Contrat de Bail Orange**

Monsieur le Président expose que l'opérateur Orange loue au Syndicat l'emplacement de ses antennes de téléphonie mobile sur le réservoir de Bourdainville (RN29). Le bail arrivant à expiration de 27 juillet 2015, il sera nécessaire de le reconduire

A l'unanimité, le Comité Syndical autorise le Président à :

- Négocier les termes du nouveau contrat de bail auprès de l'opérateur Orange.
- Signer un nouveau contrat de bail après négociation pour une durée de 12 ans.

• **Passerelle d'accès au forage de Bourdainville**

Monsieur le Président expose que le bois de la passerelle d'accès au forage de Bourdainville au-dessus de la Saône n'est pas conforme aux normes de sécurité. L'accès par l'escalier en béton ne possède pas non plus de rambarde. Il est indispensable de refaire une passerelle sécurisée pour éviter les éventuelles chutes dans la Saône des promeneurs, des écoliers qui viendraient visiter le forage et des agents d'exploitation qui sont amenés à porter des charges lourdes.

Après plusieurs consultations, il est proposé à l'assemblée d'opter pour une construction sur site avec l'ébéniste Christophe Bénard pour un montant de 6382 € HT d'une passerelle en bois de chêne traité.

Cette opération est financée par l'Agence de l'Eau au titre de la protection et de la sécurisation de la ressource en eau.

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve cette proposition et autorise le Président à signer le devis et à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau.

• **Rétrocession des anciennes lagunes de Bourdainville**

Monsieur le Président expose que depuis la construction de la station d'épuration de Yerville-Bourdainville, les anciennes lagunes de Bourdainville ne sont plus utilisées. Monsieur François SIMEON s'est montré intéressé pour acquérir ces lagunes en l'état afin d'en faire un herbage.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de vendre la parcelle cadastrée A2 n°174 appartenant au Syndicat à François SIMEON à l'euro symbolique.

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve cette proposition et autorise le Président à :

- Signer l'acte notarié de la vente de la parcelle A2 n°174
- Prendre en charge tous les frais (levés topographiques et frais de notaires) nécessaires à la vente.

- **Gratification du stagiaire M VISSE**

Monsieur le Président expose que Vincent VISSE a été engagé par le Syndicat dans le cadre de son stage de première année de BTS Gémeau pour une durée 8 semaines. Ce stage était normalement non rémunéré, mais Vincent VISSE ayant donné satisfaction lors de ses différentes missions qui lui ont été confiées il est proposé à l'assemblée d'attribuer à Vincent VISSE une gratification de 500 € pour le travail accompli.

A l'unanimité, le Comité Syndical décide :

- de lui attribuer une gratification de 500 €
- de réaliser les opérations budgétaires nécessaires pour le règlement de cette somme.

- **Contrat d'assurances groupe statutaire**

Le Syndicat a confié au Centre de Gestion de procéder à la mise en concurrence du contrat groupe d'assurance statutaire. Après consultation, le candidat retenu est le CNP ASSURANCE/SOFCAP pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2015.

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve le choix du Centre de Gestion

- **Contrat d'adhésion avec l'URSAFF**

Monsieur le Président expose que depuis le changement du n° de SIRET du Syndicat d'Eau rendu effectif depuis le 1^{er} janvier 2014, il est nécessaire de signer un nouveau contrat d'adhésion à l'URSAFF avec ce nouveau n° de SIRET.

A l'unanimité, le Comité Syndical autorise le Président à signer ce nouveau contrat d'adhésion.

- **Décision modificative**

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire de transférer la somme de 20 000 € du compte 35160 (dépenses imprévues) au compte 2315-9200 pour le paiement de l'avenant pour le programme des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif.

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve cette décision modificative.

La séance est levée à 18h35